

PROPOSITION DE LOI

Il veut fermer les dancings à 4 h du matin

Un député veut rendre le pouvoir communal compétent pour déterminer les heures d'ouverture des dancings. Il dépose une proposition de loi.

• François DESCY

«**O**n n'est pas en période électorale, je ne suis donc pas suspect de ce côté-là, prévient d'emblée le député fédéral Paul-Olivier Delannois. *Pourquoi une conférence de presse ce mercredi 30 décembre ? Ça fait trois ans que je suis bourgmestre ff de Tournai et les premiers décès de jeunes auxquels j'ai été confronté sont ceux de jeunes qui revenaient d'un dancing et qui sont morts accidentellement, entre Noël et Nouvel An, alors que le jour commençait à se lever. Depuis lors, une dizaine d'autres jeunes sont décédés dans les mêmes circonstances, le week-end le plus souvent. J'ai par ailleurs un frère qui est mort dans un accident de voiture lié à ce genre de choses, brisant toute une famille : la mienne. Je n'ignore pas que ma pétition et ma proposition de loi, si elles aboutissent, ne vont pas tout résoudre. Mais, au moins il y aura moins de victimes collatérales...*»

Cosignée par trois autres députés socialistes, la proposition de loi de Paul-Olivier Delannois vise à permettre aux collèges communaux d'avoir autorité en ce qui concerne l'heure de fermeture des boi-

tes qui se trouvent sur leur territoire, «*en tenant compte de la réalité socio-économique qui lui est propre*».

La proposition de loi n'indique pas à quelle heure il faudrait fermer les dancings. L'idée générale est qu'en tout cas ceux-ci ne restent pas ouverts sans interruption du vendredi au dimanche.

La pétition que M. Delannois a lancée voici deux ans est pour sa part plus précise. «*Je propose qu'à l'instar des cafés de Tournai, l'heure de fermeture des boîtes de nuit soit généralisée à 4 h du matin, tant en France qu'en Belgique...*»

Pourquoi 4 h du matin ? Parce que, à cette heure-là, l'automobiliste qui est sous

influence risque moins de renverser un cyclotouriste ou des personnes qui vont chercher leurs croissants à la boulangerie...

Nombreuses réticences

Où en est la pétition ? Elle vient d'être clôturée et elle a réuni 3 347 signatures, dans l'entité de Tournai principalement.

Elle sera déposée chez le Premier ministre dans les prochains jours. Les documents recueillis ont été rassemblés dans une boîte en forme de cercueil, sur lequel il est inscrit «*Vous valez bien plus qu'un bouquet de fleurs sur un potreau*». «*J'aime bien les trucs un peu chocs*», explique M. Delannois.

Et la proposition de loi ? Elle a été retirée, mais elle alimentera un texte qui sera

«*pondu*» par le gouvernement fédéral lui-même. Et qui devrait faire la synthèse de toute une série de propositions censées résoudre une fois pour toutes, et de façon uniforme, pour toute la Belgique, la question de la fermeture des dancings, magasins de nuit et autres commerces nocturnes.

La partie n'est pas gagnée, et le député tournaisien ne l'ignore pas, car il a déjà pu mesurer combien les réticences sont nombreuses, «*au nom de la liberté des jeunes ou de la liberté du commerce*».

«*Je continuerai à taper sur le clou, même au sein du groupe socialiste, où j'énerve parfois, alors qu'il s'agit de bon sens. Je suis peut-être vieux jeu mais, quand j'étais jeune, on s'amusait tout autant en sortant plus tôt et en rentrant aussi plus tôt...*» ■

Deux tentatives ont échoué

Actuel procureur du roi de la division Tournai, Jean-Bernard Cambier a, à partir du milieu des années 1990, été à la pointe du combat en matière de nuisances liées aux boîtes de nuit, particulièrement nombreuses en Hainaut occidental. À son initiative fut constitué un *Atelier de prévention de l'usage des drogues* - APUD - qui réunit SAIS, PMS, Parquet, SPI, associations spécialisées etc.

Trois thématiques furent abordées. Primo, la prévention dans les dancings même, via des travailleurs sociaux. Secundo, la prévention contre l'absentéisme dans les écoles. Tertio, l'adoption d'une législation sur les heures d'ouverture et de fermeture des dancings.

S'agissant de cette dernière

thématique, des tests expérimentaux eurent lieu dans la région de Tournai, révélant que, chez beaucoup de personnes contrôlées, «*on trouvait de tout dans les urines, sauf de l'acide urique...*»

Malgré ces résultats «*catastrophiques*», malgré aussi les plaintes des urgentistes qui se disaient complètement désorganisés durant le week-end suite à toute une série de problèmes liés à la conduite sous influence de la drogue, deux projets de loi n'aboutirent jamais. Guy Verhofstadt, Premier ministre à l'époque, s'y opposa de toutes ses forces...

Maigre consolation dans le chef de Jean-Bernard Cambier : «*Un peu partout, on assiste à un recul des sorties folles...*»

F.D.